



Végétoisons nos quartiers !



Introduction

LE MAILLAGE VERT ...

Défi : combler les lacunes en espaces verts, relier ceux-ci entre eux, préserver la biodiversité de la faune et la flore.

... A JETTE

- ❖ 7 parcs et 3 bois
- ❖ 4 vergers et 6 prés fleuris
- ❖ 4000 arbres en voiries
- ❖ 2700 m² de toitures vertes
- ❖ 70.000 plantes (bis)annuelles

Introduction

AVEC VOUS...

- ❖ Jardins, jardinières, plantes grimpantes
- ❖ 270 potagers urbains
- ❖ Nichoirs
- ❖ Distributions d'arbres
- ❖ Réseau des éco-ambassadeurs
- ❖ Ateliers et événements

... ET DANS VOS QUARTIERS

- ❖ Composts et potagers collectifs
- ❖ Incroyables comestibles
- ❖ Pieds d'arbres...



Les offres de service pour les Jettois

Les offres de la Commune

1. Soutien méthodologique

expertise, rôle de facilitateur via l'éco-conseillère, appels à projet, mise en contact,...

2. Soutien financier

aménagements sur terrains communaux (clôtures), budget pour soutenir les initiatives citoyennes (sur demande), soirées d'information à la carte (exemple : les incroyables comestibles),...

3. Soutien logistique

brochures, articles dans le Jette Info,...

Contact : Coralie Meeus (cmeeus@jette.irisnet.be – 02/422.31.03)

Ilse Desmet (idesmet@jette.irisnet.be – 02/422.31.01)



Quartier Magritte-Esseghem
Premier Quartier durable citoyen à Jette

Le comité de quartier Magritte, l'école communale Jacques Brel et la maison de quartier L'Abordage ont uni leurs forces et leurs habitants pour décrocher le titre de 'quartier durable citoyen'. Grâce à eux, le quartier bénéficie désormais d'un soutien pour mener des projets liés à la durabilité.

L'appellation "Quartiers durables citoyens" désigne les quartiers qui bénéficient du soutien de Bruxelles Environnement pour mener une dynamique durable, via des projets tels que la diminution des déchets, la préservation de la biodiversité en ville, l'encouragement d'une alimentation plus saine, la réappropriation des espaces publics, ... Il existe actuellement une quarantaine de quartiers durables citoyens en région bruxelloise et le quartier Magritte-Esseghem est le premier du genre à Jette. Il fait partie des six lauréats bruxellois pour 2015-2016.

Intra et inter-quartiers
Le dynamisme du quartier Magritte-Esseghem n'est plus à prouver et nombreuses sont les activités qui s'inscrivent dans une optique durable. Outre la création d'un compost de quartier et d'un potager sur bac sur le site Esseghem, l'installation d'une toiture verte à l'école Jacques Brel et la construction de nichoirs ou des animations autour de la mobilité du rond-point Pannenhuis, la dynamique s'étend hors de ses frontières. Car être un quartier durable citoyen, c'est aussi agir avec les autres quartiers bruxellois, pour échanger les meilleures pratiques, comme ce fut le cas lors de la semaine sans pesticides et lors de la semaine internationale du compost.

Espérons que beaucoup se joindront aux projets du quartier durable citoyen Magritte-Esseghem pour poursuivre ce bel élan !

Plus d'infos :
comitemagritte@gmail.com
www.facebook.com/QuartierdurableMagritte-Esseghem
www.quartiersdurablescitoyens.be

A graphic featuring a green tree with the text "JE PARTICIPE" written in white letters on its branches, set against a blue sky with white clouds.

Les offres de service pour les Jettois



COMMUNE DE JETTE

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION



Pourquoi? Pour augmenter la verdure en ville et étendre le maillage vert.

Pour qui? TOUS

Pour quels projets?
Selon vos envies
(incroyables comestibles, végétaliser un espace, un pied d'arbre...)

Comment? Un formulaire à compléter, qui détaille votre projet.





COMMUNE DE JETTE

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION



CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Comblent les lacunes en espaces verts dans les zones qui en sont particulièrement dépourvues, relier les espaces verts entre eux, préserver et développer la biodiversité de la faune et de la flore, tel est le défi du maillage vert.

Dans cette optique, la Commune de Jette s'est pourvue depuis 2010 d'un programme de développement du maillage vert. La collaboration avec les Jettois et le soutien des projets participatifs sont des objectifs importants de ce programme.

La présente chartre reprend une série de dispositions qui permettent aux Jettois de végétaliser les petits espaces de leur rue (pieds des arbres par exemple). Cette chartre concerne :

- Les parterres d'arbres
- Les jardinières
- Les projets d'agriculture urbaine (incroyables comestibles) : valorisation d'espaces non utilisés pour le bien commun ou placement de bacs de culture alimentaire dans l'espace public
- Les autres espaces à végétaliser (sur demande)

Les demandes d'autorisation pour une plante grimpante le long de la façade doivent être introduites via un autre formulaire.

Tous les projets nécessitent une autorisation préalable de la commune. Les projets portés par un quartier sont toujours préférables aux initiatives individuelles : en plus de garantir une harmonie esthétique, ils permettent de tisser du lien social dans le quartier.

Il existe des possibilités d'obtenir des subsides pour végétaliser l'espace public (jusqu'à 4000€ avec l'appel à projet régional « Quartier Vert » et possibilité d'obtenir un petit soutien de la commune). Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter l'éco-conseillère (cmeeus@jette.irisnet.be – 02/422.31.03).

Engagements du demandeur

Le respect de l'environnement et des végétaux

- Privilégier les **plantes indigènes et mellifères** ;
- **Entretien des plantes tout au long de l'année** (soins des végétaux, arrosages, renouvellement des végétaux, taille des végétaux autant que nécessaire) ;
- **En cas d'absence**, s'assurer du bon entretien des plantes par un voisin ;
- Recourir à des **méthodes de jardinages écologiques** et désherber les sols manuellement ;
- **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux** ;
- **Ne pas planter des végétaux à risques** (plantes épineuses, toxiques ou invasives) ;

Le respect de la propreté et de la sécurité

- **Maintenir propres les espaces plantés** (élimination régulière des déchets, gestion des mauvaises herbes, souillures de terre...) ;
- **Garantir l'intégrité de tout dispositif installé** (bac, jardinière...). Le demandeur doit garantir l'entretien ou éventuellement le remplacement de son dispositif. De plus, il demeure entièrement et seul responsable des dommages matériels et corporels qui pourraient résulter de l'installation de celui-ci ;
- **Garantir la pérennité des aménagements et assurer une homogénéité esthétique dans le temps** (exemple : utiliser toujours le même type de clôture) ;
- **Garantir le passage des piétons en toute sécurité** (entre autre laisser un cheminement libre de tout obstacle sur une largeur de 1m20) ;
- **Ne pas gêner la circulation** ni l'accès aux propriétés riveraines ;

Le respect des règles d'hygiène et de salubrité pour les incroyables comestibles

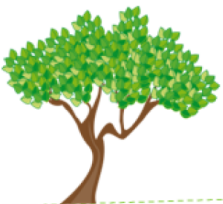
- **Prendre préalablement contact** avec le service développement durable et environnement pour discuter du projet ;
- Cultiver les légumes dans des bacs d'une **hauteur d'au moins 80 cm** (cultures hors sol) ;
- Privilégier l'implantation de bacs dans les **quartiers résidentiels** ;
- Placer un **panneau d'information** (incroyables comestibles) à destination des riverains ;
- **Ne pas planter des végétaux comestibles au niveau des pieds d'arbres** afin d'éviter tout risque de contamination (polluants des voitures, pathogènes, mégots et autres déchets ...) ;
- **Éviter les semences hybrides F1** et privilégier les semences naturelles, issues de l'agriculture biologique ;

Le respect des arbres (pour les projets de fleurissement des parterres)

- **Préserver un espace de 10 cm autour du tronc** (pas d'ajouts de terre ni de plantations) afin d'éviter d'étouffer l'arbre et de le blesser dans sa partie enterrée ;
- **Planter sur une profondeur de maximum 10 cm** ;
- **Ne pas dépasser 1 m de hauteur pour les plantes choisies**, pour ne pas entraver les éventuels entretiens aux arbres ;
- **Ne pas utiliser les tuteurs et planches de maintien des arbres** : ils ne peuvent pas servir de support à des dispositifs de fleurissement.
- Les demandes d'autorisation de **bordurettes** seront **refusées**.

Une initiative de l'Echevine de l'Environnement Claire Vandevivere, avec le soutien du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune de Jette





COMMUNE DE JETTE

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION



Attention : la gestion des arbres et de l'espace public reste prioritaire sur le fleurissement. Les services communaux sont seuls responsables de l'entretien des arbres. En cas d'intervention sur un arbre ou sur la voirie de la part des services communaux, le demandeur ne pourra pas prétendre à un quelconque dédommagement.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse suivante (de préférence par mail) :

COMMUNE de JETTE
Le Collège des Bourgmestre et Echevins
À l'attention du Service Développement Durable-Environnement
Chaussée de Wemmel 100, 1090 JETTE
T 02 422 31 03 ou T 02 422 31 01
cmeeus@jette.irisnet.be

Demander

Nom et prénom

Adresse :

Mail : Téléphone :

Demande individuelle Demande collective (Comité de quartier ou groupe de riverains)

Pour les comités de quartier ou groupes de riverains, vous pouvez indiquer les coordonnées des participants sur l'annexe ci-jointe, en reprenant leur rôle (exemple : parrainage de l'arbre situé en face du n°xx).

Projet

Description du type de végétalisation

Pied d'arbre fleuri Jardinières sur l'espace public Incroyables comestibles

Autre :

Remarque : pour les plantes grimpantes le long de la façade, un formulaire spécifique doit être introduit. Pour plus d'information, contactez le service Développement durable-Environnement.

Rue(s) concernée(s)

.....
.....

Emplacements précis du projet de végétalisation

Vous pouvez joindre un plan ou une photo (emplacement des jardinières, localisation du ou des pieds d'arbres, de l'espace à cultiver, du bac de culture...)

.....
.....
.....

Description complète du projet

Informations qui doivent apparaître :

- Type de fleurs/plantes
- Dans le cas de jardinières ou autre dispositif : dimensions exactes, matériaux, précisions techniques (système de fixation par exemple) et si possible une photo.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Offres de la Commune

- La Commune analysera la demande de végétalisation. Ensuite, le Collège des Bourgmestre et Echevins délivrera ou non une autorisation de végétaliser.
- L'obtention de l'autorisation est gratuite. Il reste à votre charge le prix de votre installation, (achat de jardinières, de végétaux...).
- Une signalétique spécifique sera remise au demandeur, afin que celui-ci puisse indiquer que l'espace est géré par un riverain du quartier. Cette signalétique permet également d'éviter que les services communaux ne retirent par erreur votre installation.
- La Commune a installé une grainothèque à la bibliothèque néerlandophone, située place Cardinal Mercier. Il s'agit d'un libre échange de semences : vous pouvez en prendre gratuitement et venir en déposer. Plus d'information : <https://www.mijntuin.org/seed-libraries/58-bibliotheek-jette> et <http://www.jette.irisnet.be/fr/loisirs/culture/grainotheque>

Conditions

- Le demandeur s'engage à respecter la chartre de végétalisation de l'espace public, qui fait partie intégrante de ce formulaire de demande.
- En cas de non respect de la chartre et des conditions d'octroi, la Commune de Jette aura la faculté de se substituer au demandeur. Dans ce cas, le demandeur ne pourra pas prétendre à un quelconque dédommagement.
- Si vous souhaitez ultérieurement mettre fin à votre autorisation, il vous suffira d'envoyer un mail à ddo@jette.irisnet.be, en expliquant l'objet de votre demande. Dans ce cas, le site végétalisé devra être remis en état, en concertation avec la Commune.
- Si vous souhaitez ultérieurement transférer votre autorisation à une autre personne, vous devrez le signaler à l'adresse mail ddo@jette.irisnet.be et en indiquant les coordonnées de la personne. Celle-ci recevra une nouvelle autorisation.

Fait à Jette, le

Signature du demandeur



Une initiative de l'Echevine de l'Environnement Claire Vandevivere, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Jette

Annexe pour les Comités de quartier ou les groupes de riverains

Nom	Prénom	Adresse	Mail	Téléphone	Rôle dans le projet	Signature

Intéressé?

La charte de végétalisation et le formulaire sont disponibles au service Développement durable-Environnement.

Contact : Eco-conseillère – cmeeus@jette.irisnet.be –
02/422.31.03

Les offres de service pour les Jettois

Installer une plante grimpante

Sur demande, la Commune peut vous fournir un bac en demi-lune et l'installer devant votre façade.

PLANTE GRIMPANTE



COMMUNE DE JETTE

JARDIN DE FAÇADE

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire doit être envoyé à l'adresse suivante :

COMMUNE de JETTE
Le Collège des Bourgmestre et Echevins
À l'attention du Service Développement Durable-Environnement
Chaussée de Wemmel 100, 1090 JETTE
T 02 422 31 03
ddo@jette.irisnet.be

1) DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR (en lettres capitales)

Nom, Prénom ou Dénomination sociale :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Pour les ~~co-propriétés~~, joindre l'autorisation des ~~co-propriétaires~~ ou faire signer le présent document par l'ensemble de ceux-ci.

2) DONNEES RELATIVES À LA DEMANDE

Largeur du trottoir :

Type de plante qui sera installé :

Emplacement exact désiré pour l'emplacement de la plante (joindre un croquis ou une photo) :
.....
.....
.....
.....
.....

3) CONDITIONS

Le demandeur s'engage à :

- Laisser un cheminement libre de tout obstacle sur une largeur de 1m20 ;
- Ne pas planter de plantes épineuses ou vénéneuses ;
- Entretenir soigneusement la plante et éviter toutes souillures de terre sur le trottoir ;
- Soigner la plante grimpante de manière à éviter que celle-ci ne s'étende sur les façades des immeubles voisins ;
- Prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les canalisations souterraines (eau, gaz, électricité, ...), pour ne pas provoquer de renforcement de trottoir ou d'infiltrations d'eau tant au niveau de l'immeuble concerné que chez les voisins.

PLANTE GRIMPANTE

COMMUNE DE JETTE

La Commune fournira un bac en béton en demi-lune au demandeur (modèle repris ci-dessous, à titre indicatif). Le service Espace public se chargera de sceller le bac dans le trottoir, selon les règles de l'art.



J'ai pris connaissance des conditions relatives à l'octroi d'une autorisation pour placer un jardin de façade.

Jette, le

Signature du demandeur :

Moment de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant en adressant une demande au/des service/s auquel/aux vous adressez ce formulaire. |



Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

Quoi ? 5 thématiques

Combien de personnes ? Les citoyens constitueront un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Ce groupe devra se composer au minimum 5 personnes.

Quand ? Les projets doivent parvenir au plus tard le 1^{er} octobre à Bruxelles Environnement Bruxelles (date à confirmer chaque année)

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels

**INSPIRONS
LE QUARTIER**
AIDES AUX PROJETS
DURABLES CITOYENS

**VOORUIT
MET DE WIJK**
STEUN AAN DUURZAME
BURGERPROJECTEN

Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

Thème 1 : Quartiers Durables Citoyens

Quoi? pour les projets à l'échelle de tout un quartier, avec un accompagnement méthodologique et le soutien de coaches et d'experts techniques.

L'appel à projets 'Quartiers Durables Citoyens' encourage et soutient les habitants qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives en faveur de l'environnement et du développement durable.

Quel montant? Maximum 15.000€ + un accompagnement par une association

Exemples à Jette : Quartier Magritte, Quartier Bonaventure, Quartier Expo, Quartier Dupré-Ecollecto, Quartier Ô Don

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels

Exemples existants à Bruxelles : www.quartiersdurablescitoyens.be



Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

Thème 2 : Good Food – alimentation durable

Quoi? lancer un projet collectif sur le thème de l'alimentation saine, respectueuse de l'environnement, locale et de saison:

- Production locale de produits durables (potager collectif, poulailler, co-jardinage, verger...)
- Accroître les points d'offres durables (marché local, épicerie de quartier...)
- Changer les comportements de consommation alimentaire (ateliers de cuisine, four à pain...)
- Participer à un nouveau système alimentaire (débat, foire de rencontres d'acteurs locaux...)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (échanges de production, redistribution à l'échelle du quartier...)

Quel montant? Maximum 3000€ + un accompagnement par une association

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels

Exemples à Jette : potager Ô Don



Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

Thème 3 : Zero Waste

Quoi? lancer un projet collectif pour un mode de vie plus sobre, stimuler la réflexion sur nos besoins, ou développer les alternatives aux achats de biens neufs :

- Dynamique citoyenne (défi emballage, zéro déchets...)
- Ateliers « Do It Yourself » (fabrication de produits d'entretien, réparation...)
- Infrastructure de prêts, échanges, dons (givebox, prêt d'outils...)
- Événement « Zéro déchets » (salon du troc...)
- Information et sensibilisation (conférences, ateliers...)

Quel montant? Maximum 3000€ + un accompagnement par une association

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels

Exemples à Jette : /



Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

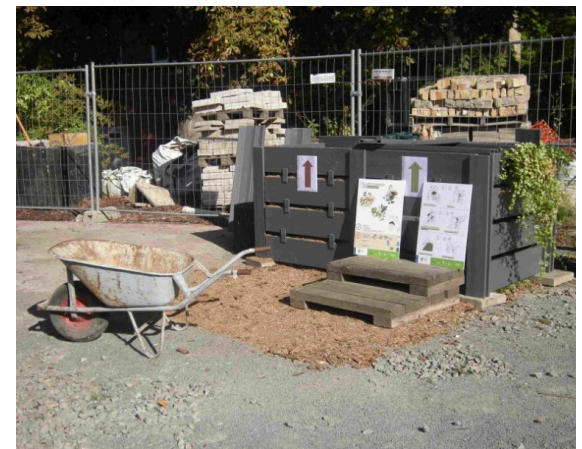
Thème 4 : Compost collectif

Quoi? mettre en place un compost efficace, dimensionné à un groupe de voisins, mêlant gestion des déchets organiques et convivialité

Quel montant? Maximum 3000€ + un accompagnement par une association

Exemples à Jette : Expo (comité CiLo), Garcet (Poulet frites compost), Ecollecto (comité Dupré), Magritte. Exemples existants à Bruxelles : www.wormsasbl.org

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels



Les offres de service pour les quartiers

Les offres de la Région

Subside « Inspirons le quartier »

Thème 5 : Quartier vert

Quoi ? plantation de plantes grimpantes sur vos façades, installation de jardinières fleuries, plantation des pieds d'arbres,...

Quel montant? Maximum 3000€ / projet

Exemples à Jette : Comité Lenoir, Comité Dupré, Comité Magritte, ... (voir listing)

Contact : Bruxelles Environnement - ecocons@environnement.brussels



Exemples de projets réalisés par les quartiers

Quartier durable Bonaventure



Givebox – quartier durable Expo-CiLo



Quartier durable Ecollecto (Dupré&C°)



Quartier durable Ô Don



Quartier durable Magritte





Pour tout renseignement supplémentaire
Claire Vandevivere – Echevine de l'Environnement
cvandevivere@jette.irisnet.be

Service Développement durable-Environnement

Coralie Meeus – Eco-conseillère

02/422.31.03

cmeeus@jette.irisnet.be

&

Ilse Desmet

02/422.31.01

idesmet@jette.irisnet.be

